

Mise en Contexte

Le changement climatique constitue une menace pour la santé et peut compromettre des décennies de progrès obtenus en matière de protection de la santé.

Au niveau mondial, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que ce dérèglement climatique pourra entraîner près de 250 000 décès supplémentaires par an entre 2030 et 2050 et que le secteur de la santé contribue à 4,4 % des émissions des gaz à effet de serre.

Au niveau national, la vulnérabilité du secteur de la santé a été pour la première fois évaluée en 2010, puis très récemment par une évaluation plus globale qui a également inclut la durabilité environnementale et les émissions des gaz à effet de serre des établissements sanitaires.

Cette évaluation a été réalisée suite à l'engagement formel du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (MSPS), le 1 novembre 2021, à rendre le système de santé marocain durable et résilient au changement climatique.

Pour réaliser cette évaluation, le MSPS s'est basé sur des guides recommandés par l'OMS qui ont été adaptés au contexte national.

En fait ladite évaluation ne constitue que la 1^e phase du processus engagé par le MSPS pour honorer l'engagement précité qui nécessitera certainement l'établissement et la réalisation de plusieurs étapes.

C'est à cet effet que la présente Feuille de Route a été élaborée par le MSPS. Par son adoption officielle, les autorités sanitaires visent à fixer, pour les cinq prochaines années, les 11 onze étapes nécessaires pour disposer d'un Plan d'Action National pour la mise à niveau des établissements sanitaires sur les plans de résilience climatique, de durabilité climatique et de neutralité carbone et leur mise en conformité aux normes et prescriptions techniques établies eu égard aux dysfonctionnements mis en évidence par l'évaluation.

C'est pour cela qu'avant de présenter les 11 étapes, il a été jugé utile de donner un aperçu synthétique des principaux de cette évaluation.

Il est important de souligner qu'en sus de la nécessité d'honorer l'engagement formel du MSPS précité, la mise en place d'un système de santé durable sur le plan environnemental et résilient au changement climatique constituera assurément une contribution majeure des autorités sanitaires dans les efforts de notre pays à atteindre les objectifs de développement durable, notamment les ODD n°3, n°6, n°7, n°12 et n°13.

Il est à souligner également que le présente FdR a intégré d'une manière forte la réforme annoncée du secteur de la santé et a anticipé l'implication des futures structures du MSPS.

Principaux résultats de l'évaluation

L'évaluation a concerné un échantillon de 420 établissements sanitaires et a inclus :

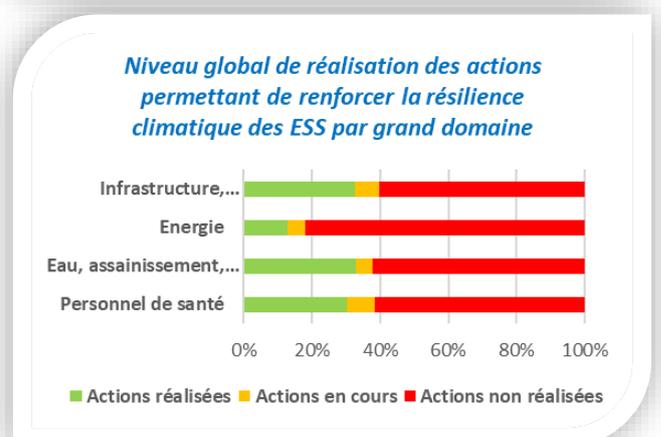
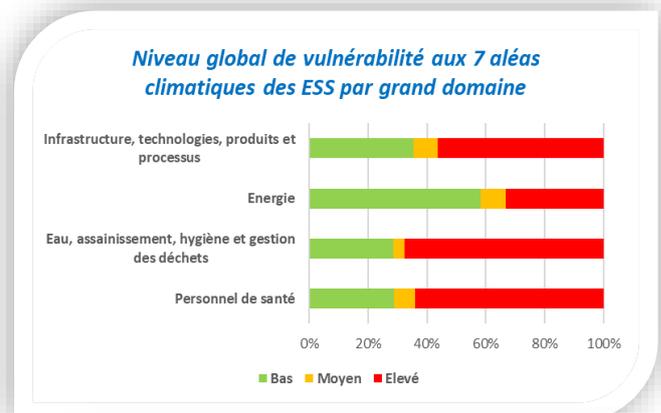
- La totalité des Centres Hospitaliers Universitaires et des Centres Hospitaliers Régionaux ;
- 50% des Centres Hospitaliers Provinciaux et
- 15% des Etablissements de Soins de Santé Primaires.

Les résultats détaillés de cette importante évaluation sont disponibles dans un rapport exhaustif de plus de 200 pages. Un rapport synthétique a été également produit à l'intention des décideurs.

Dans ces rapports, les principaux obstacles qui pourraient entraver la mise en œuvre du projet ont été identifiés et sept objectifs stratégiques pour lever ces obstacles ont été proposés. Pour atteindre ces objectifs stratégiques, trois scénarios ont été également proposés incluant un scénario volontariste, un scénario réaliste et un 3^e scénario pessimiste.

Les résultats globaux de cette importante évaluation peuvent être déclinés comme suit :

1. Le niveau de vulnérabilité des établissements sanitaires au niveau national se situe entre un niveau bas et un niveau moyen ;
2. **44%** des ES ont vécu au moins un événement climatique et **20%** plusieurs événements ;
3. Les quatre domaines évalués, à savoir les infrastructures ; l'énergie ; les services "Eau, Assainissement et "Hygiène" et les ressources humaines sont tous touchés avec **un impact majeur** ;
4. La majorité des actions préconisées par l'OMS ne sont pas à un niveau optimal de réalisation par les ES



Etapas de mise en œuvre

L'évaluation réalisée a permis d'identifier les principaux obstacles qui pourraient entraver d'honorer l'engagement du MSPS signé en 2021.

Pour lever ces obstacles, des objectifs stratégiques ont été proposés, dont notamment :

- La mise en place d'une bonne gouvernance au sein du secteur de la santé pour assurer les meilleures conditions à transformer réellement notre système de santé en un système durable et résilient au CC ;
- L'adoption de spécifications et de critères nécessaires pour que tous les établissements de soins de santé soient durables et résilients au changement climatique et inclusifs ;
- La promotion de la transition vers des achats durables ;
- Le développement des mobilités durables ;
- L'investissement dans la formation, l'innovation et la recherche.

Pour réussir cet important chantier, douze étapes ont été identifiées et adoptées ; dont la mise en œuvre nécessitera au moins une durée de 10 ans :

N°	Etapas	Echéancier prévisionnel						
		S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	de 2027 à 2034
1	L'institutionnalisation d'un mécanisme de gouvernance <u>adapté</u> à la refonte annoncée du secteur de la santé							
2	L'analyse profonde et détaillée, par toutes les institutions centrales et régionales concernées du MSPS, des résultats de l'évaluation, des objectifs stratégiques, des actions et des scénarios proposés							
3	L'adoption de critères et de spécifications techniques (d'ordre architectural, organisationnel ou logistique) pour garantir la prise en compte des impératifs de la résilience au changement climatique, de la durabilité environnementale et la neutralité carbone du secteur de la santé dans les documents de planification et les référentiels du MSPS							
4	L'appropriation et la responsabilisation des institutions concernées du MSPS vis-à-vis des actions retenues eu égard à leurs attributions							

N°	Etapas	Echéancier prévisionnel						
		S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	de 2027 à 2034
5	L'identification des prérequis, des éventuels risques et des obstacles pouvant entraver la réussite des actions retenues et l'adoption de stratégies de contournement							
6	La prise en compte et l'intégration des mesures et interventions déjà lancées par le MSPS qui pourront contribuer à rendre le système de santé durable et résilient au changement climatique telles que la télémédecine							
7	La programmation d'actions de sensibilisation des futurs Groupements Sanitaires Territoriaux, à qui seront transférées les attributions de priorisation et de planification territoriales, pour l'appropriation des axes stratégiques, des actions et des scénarios proposés							
8	L'élaboration/Finalisation du Plan d'Action National de mise à niveau, basé sur les résultats obtenus durant les étapes précédentes, visant d'honorer l'engagement du MSPS							
9	L'établissement d'un système de suivi des actions à réaliser permettant d'évaluer les performances du système de santé en terme de durabilité environnementale, de résilience au changement climatique et de neutralité carbone							
10	Programmation de négociations avec les institutions financières internationales compétentes pour appuyer le financement du Plan d'Action National telles que le "Fond Vert pour le Climat", le "Fond pour l'Adaptation au CC"							
11	Organisation d'un atelier pour le lancement de la mise en œuvre du Plan d'Action National et pour sa présentation aux partenaires nationaux et internationaux du MSPS (*)							
12	Mise en œuvre et suivi/évaluation du Plan d'Action National							

(*) : L'échéance du lancement du Plan d'Action National pourrait être plus longue et dépendra des processus des négociations adoptés par les instances financières internationales